



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**

**Place du Portage, Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau**

**Quebec**

**K1A0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**

**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Informatics Professional Services Division/Division des  
services professionnels en informatique

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Quebec

K1A0S5

<b>Title - Sujet</b> Informatics Professional Services	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W6369-17P5LQ/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W6369-17P5LQ	<b>Date</b> 2018-04-06
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$IPS-011-32312	
<b>File No. - N° de dossier</b> 011ips.W6369-17P5LQ	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-04-23</b>	<b>Time Zone Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Tardif, Jean-Francois	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 011ips
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 286-6185 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:</b> To be provided upon contract award	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

### **Modification à la Sollicitation 003**

La présente modification vise à :

1. Fournir des réponses aux questions des soumissionnaires en rapport à cette demande de proposition (DP).
2. Remplacer certains documents de la Demande de Proposition.
3. Prolonger la période de la sollicitation.

#### **1. Questions et réponses**

**S.V.P prendre note que les questions sont numérotées dans l'ordre à laquelle elles sont reçues. Certaines questions sont répondues directement aux soumissionnaires dû à leurs natures et celles nécessitant une réponse pour tous les soumissionnaires sont incluent dans cet amendement, en tant que tel le numérotage des questions n'est peut-être pas séquentiels.**

#### **Question #21:**

Pour le critère obligatoire O1: Chacun des contrats doit avoir: a) été attribué dans le dernier (5) ans (à la date de fermeture de la sollicitation). Plusieurs contrats s'étendent sur plus de 5 ans mais se poursuivre à l'intérieur des 5 dernières années. Est-ce que la couronne accepterait de modifier le besoin pour reconnaître des contrats avec des dates d'attribution plus récentes que cinq ans aussi longtemps que le contrat s'étend depuis un minimum de 2 ans à l'intérieur de 5 dernières années?

#### **Réponse #21:**

Le Canada accepte de changer O1 et C1 pour tous les volets tel que détaillé au changement #1 ci-bas...

#### **Changement # 1:**

La pièce jointe 4.1 est modifiée comme suit:

Remplacer O1 and C1 dans tous les volets de travail avec ceci:

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

*Le soumissionnaire doit avoir remporté au moins deux (2) services professionnels en informatique\* par l'attribution de contrats d'autorisation de tâches, dont un (1) pour un client gouvernemental\*\*.*

Chaque contrat doit :

- a) avoir été attribué au cours des sept (7) ~~cinq~~ (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);
- b) durer au moins deux (2) années au cours des cinq (5) dernières années (selon la date de clôture de la soumission);
- c) valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).

### **Question #22:**

Le Canada a demandé un nombre important (qui pourrait est plus grand que 40) de référencé de clients importantes pour les critères obligatoires et cotés pour les 5 volets de travail. À cause du nombre important de références de projets demandés dans la DP, nous demandons respectueusement une prolongation de 4 semaines afin de nous assurer que nous puissions obtenir les permissions nécessaires de clients et de finaliser les titres de compétences des clients. Cette prolongation assurerait au Canada un processus avec le meilleur nombre de soumissionnaire compétitifs et assurerait une DP équitable et compétitif pour cette demande significative de Services professionnels pour les prochains 5 ans.

### **Réponse #22:**

Le Canada accepte de prolonger la date de fermeture de la sollicitation jusqu'au 23 avril 2018, toutefois la période de question ne sera pas étendu et se terminera le 16 avril 2018. Les questions reçues après cette date pourraient être répondues mais seulement à la discrétion du Canada. (Voir item 3 ci-bas pour les détails).

### **Question #23:**

Les soumissionnaires auraient besoin d'un temps significatif afin de préparer plusieurs descriptions de projets conformes et complètes afin de non seulement passer les critères obligatoires (deux projets), mais marquer le maximum de points dans la section des critères cotés (jusqu'à cinq projets dans chaque sections), particulièrement les soumissionnaires qui proposent sur des volets multiples. En tant que tel, nous demandons respectueusement une extension d'un mois afin de développer pleinement

Solicitation No. – N° de l'invitation W6369-17P5LQ/A	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 011IPS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W6369-17P5LQ	File No. – N° du dossier 011IPS. W6369-17P5LQ	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

nos descriptions pour capturer tous critères, ainsi que d'obtenir les approbations nécessaires requise pour les références des clients.

### Réponse #23:

Voir réponse #22

### Question #24

Notre entreprise a investie afin de bâtir une capacité de ressources locale qui rencontre le besoin de ressources, et ainsi nous demandons que la définition du soumissionnaire soit étendue afin d'inclure la compagnie mère et les affiliés de façon à démontrer nos projets de classe mondiale qui apportent l'expérience pertinente mise en valeur par notre équipe de livraison locale pour les clients du gouvernement du Canada. La structure de notre entreprise ne devrait pas handicaper notre habilité à participer à cette compétition. Nous recommandons que la définition du soumissionnaire soit étendu pour inclure la compagnie mère et les affiliés.

### Réponse #24:

Le soumissionnaire peut toujours former une Coentreprise afin de rencontrer ce besoin et ainsi participer dans cette sollicitation. Le Canada ne changera pas ce besoin.

### Question #25:

Il y a une erreur dans la section 7.19 Limitation de la responsabilité – Gestion de l'information et technologie de l'information - Responsabilité de la première partie (b)(iii). Le terme "toute" est utilisé lorsque le terme "sa" aurait dû être utilisé :

Chaque partie est responsable de tous les dommages directs causés par son manquement à l'obligation de confidentialité dans le cadre du contrat. Chaque partie est aussi responsable de tous les dommages indirects, particuliers ou consécutifs relatifs à toute divulgation non autorisée de secrets industriels de l'autre partie (ou de secrets industriels d'un tiers divulgués par une partie à une autre, dans le cadre du contrat) concernant la technologie de l'information.

S.V.P. remplacer "toute" avec "sa" conformément à la plus récente clause des CCUA N0000C - Limitation de la responsabilité - Gestion de l'information/technologie de l'information.

### Réponse #25:

La question ne s'applique pas car la version française utilise déjà le terme sa...

Solicitation No. – N° de l'invitation W6369-17P5LQ/A	Amd. No – N° de la modif. 	Buyer ID – Id de l'acheteur 011IPS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W6369-17P5LQ	File No. – N° du dossier 011IPS. W6369-17P5LQ	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

### Question #26:

En référence à la pièce jointe 4.1 - Critère obligatoires et cotés, O1 pour tous les volets, qui énoncent les définitions suivantes s'appliquant à l'évaluation des soumissions:

Les services professionnels en informatique sont des services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).

Les clients gouvernementaux peuvent inclure un ministère / une agence Canadienne fédérale, provinciale ou municipale ou une corporation de la couronne. Étant donné que les provinciales, les municipales et les corporations de la couronne émettent des contrats de services professionnels informatiques utilisant d'autres méthodes, nous recommandons que les mots suivants soient effacés du besoin : « par l'attribution de contrats d'autorisation de tâches ».

### Réponse #26:

Voir réponse #16, le Canada a accepté les demandes subséquentes aux offres à commandes.

Pour plus de clarté et par la présente, le Canada modifie sa Réponse #16:

Pour les critères cotés **dans tous les volets de travail** bien que le Canada n'acceptera pas les AMAs et les OCs comme démonstration des capacités, si le soumissionnaire peut démontrer qu'il a obtenu des contrats dans le cadre d'un AMA (c.à.d. des contrats) ou d'un OC (c.à.d. des commandes) ceci serait acceptable.

### Question #27:

Le besoin que chaque contrat unique doit avoir été attribué dans le dernier 5 ans et avoir une valeur minimum de \$5M pour chaque volet est élevé sans raisons valables, étant donné que chaque volet représente un petit segment des capacités en GI/TI. Tel qu'énoncé à l'annexe A, énoncé des travaux, sous-section 1.1, l'objectif est d'obtenir des ressources qualifiées ayant l'expertise nécessaire pour supporter les applications existantes ainsi que les nouvelles applications pour les 5 années à venir. Nous recommandons que les "5 dernières années" soient changées à "7 dernières années" et que la valeur minimum de \$5M soit changée à \$2M afin de refléter les capacités en GI/TI qui sont segmentées en de petits volets. Ceci offrirait aussi au MDN un plus grand nombre de soumissionnaires à ce processus compétitif.

### Réponse #27:

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

Le Canada a accepté de changer le besoin à 7 ans (voir la réponse # 21).

Le besoin de \$5M ne sera pas changé.

**Question #28:**

O2 pour tous les volets de travail énoncés: "Dans un (1) des deux (2) contrats présentés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement qu'il a fourni, durant les 12 premiers mois du contrat choisi, au moins 10 ressources simultanément durant au moins un mois et qu'il a fourni, durant ces 12 premiers mois, des services ininterrompus (c.-à-d. au moins une ressource fournie) d'un mois à l'autre durant 12 mois." La plupart des services professionnels en informatique ont une période d'accélération avec un grand nombre de ressources introduites au cours de la période initiale du contrat. Nous recommandons que le mot "premiers" soit supprimé du besoin "le soumissionnaire doit attester clairement qu'il a fourni, durant les 12 premiers mois du contrat choisi ...». Supprimer le mot "premiers" répond toujours à votre exigence du soumissionnaire démontrant sa capacité à fournir un grand nombre de ressources et de maintenir ces ressources pendant une longue période de temps.

**Réponse #28:**

Le Canada est d'accord (voir le changement #3 ci-dessous :)

Changement # 3:

La Pièce jointe 4.1 est modifié comme suit:

**Supprimer: O2** (dans tous les volets de travail)

**Insérer:**

**O2:** Dans un (1) des deux (2) contrats présentés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement qu'il a fourni, durant **une période de** ~~les 12 premiers~~ mois du contrat choisi, au moins 10 ressources simultanément durant au moins un mois et qu'il a fourni, durant ces 12 ~~premiers~~ mois, des services ininterrompus (c.-à-d. au moins une ressource fournie) d'un mois à l'autre durant 12 mois.

Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

### Question # 29:

Section 7.2, Le paragraphe (e) Réponse de l'entrepreneur à l'ébauche de l'AT stipule que "L'entrepreneur doit fournir au responsable technique, dans les deux jours ouvrables suivant la réception de l'ébauche de l'autorisation de tâches (ou en respectant tout autre délai plus long précisé dans l'ébauche de l'autorisation de tâches), une proposition de prix incluant le prix total proposé pour l'exécution de la tâche et les détails de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat, ainsi que le ou les noms des ressources proposées et leurs résumés."

Identifier et contacter des ressources, compléter les CV et les grilles est un processus qui prend généralement 5 jours. Nous demandons respectueusement que l'article 7.2 (e) soit révisé à «L'entrepreneur doit fournir au responsable technique, dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de l'ébauche de l'autorisation de tâches (ou en respectant tout autre délai plus long précisé dans l'ébauche de l'autorisation de tâches), une proposition de prix incluant le prix total proposé pour l'exécution des tâches et les détails de ce coût, établie conformément à la Base de paiement du contrat, ainsi que le ou les noms des ressources proposées et leurs résumés."

### Réponse # 29:

Le Canada en tiendra compte lors de la publication de l'ébauche de l'AT et pourra offrir un délai plus long. L'exigence ne sera pas modifiée.

### Question #30:

**Re: Volet 1; Critère d'évaluation O3  
Volet 2; Critère d'évaluation O3 & O4  
Volet 3; Critère d'évaluation O3  
Volet 4; Critère d'évaluation O3  
Volet 5; Critère d'évaluation O4**

Les critères d'évaluation mentionnés ci-dessus exigent tous que le contrat cité du soumissionnaire « *doit avoir:*

- a. au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date de clôture de la soumission);*
- b. chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois. »*

Étant donné que le libellé cause quelque peu de confusion, la Couronne pourrait-elle confirmer si notre compréhension de cette exigence est exacte - en ce sens que,

Solicitation No. – N° de l'invitation W6369-17P5LQ/A	Amd. No – N° de la modif.	Buyer ID – Id de l'acheteur 011IPS
Client Ref. No. – N° de réf. De client W6369-17P5LQ	File No. – N° du dossier 011IPS. W6369-17P5LQ	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

conformément au contrat de justification du soumissionnaire pour cette exigence, ils doivent avoir:

a. Fourni **5 ressources ou plus à N'IMPORTE QUEL MOMENT pendant une période de 12 mois consécutifs** au cours des **5 dernières années?**

ET

b. Au moins **5 ressources** doivent **CHACUNE** avoir facturées dans la **MÊME** période de 3 mois consécutifs (sans interruption de service d'un mois à l'autre) **au cours de la période de 12 mois mentionnée au point a?**

Si cette compréhension n'est pas correcte, la Couronne pourrait-elle clarifier?

### Réponse # 30:

Dans la partie a) de la question, votre compréhension est correcte avec la précision suivante:

Fourni **5 ressources ou plus à N'IMPORTE QUEL MOMENT pendant une période de 12 mois consécutifs** au cours des **5 dernières années (à la date originale de publication de la soumission)?**

Dans la partie b) de la question, le Canada offre cette précision:

Pour les 5 ressources fournis à la partie (a), chacune doit avoir facturé 3 mois sans interruption de service au cours de la période de 12 mois. La facturation de 3 mois pour chaque contractant ne doit pas nécessairement être le même 3 mois mais doit être dans la même période de 12 mois.

### Question # 31:

L'une des composantes d'Oracle Fusion Middleware est Oracle SOA Suite, qui inclut Oracle Service Bus et étend ses capacités dans plusieurs domaines clés. À ce titre, Oracle SOA Suite joue un rôle important dans Oracle Fusion Middleware pour l'intégration dans une entreprise. La suite Oracle SOA fait également partie de la plateforme de services d'interopérabilité d'entreprise du gouvernement du Canada. L'autorité technique pourrait-elle confirmer que l'expérience avec Oracle SOA Suite, en tant que composant d'Oracle Fusion Middleware, sera applicable pour la démonstration de C2?

### Réponse #31:



<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

Le Canada confirme que l'expérience d'Oracle SOA Suite en tant qu'élément d'Oracle Fusion Middleware constituera une expérience acceptable pour C2.

368/5000

**Question # 32:**

Le MDN pourrait-il envisager d'accorder une prolongation de deux semaines ouvrables jusqu'au 23 avril en considération des congés de fin de semaine de Pâques, ainsi que les multiples volets à évalués et les réponses à rédigées; chacun d'entre eux a des complexités importantes à expliquer et à démontrer.

**Réponse #32:**

Voir la réponse à la question#22 et le point 3 ci-dessous.

**Question #33:**

La réponse #11 stipulait:

Selon la clause 2003 (2007-11-30) du CCUA, incorporé par référence dans la DP # W6369-17P5LQ/A:

“L’article 04 (2007-11-30) – dans la définition du soumissionnaire, Le terme « soumissionnaire » désigne la personne ou l'entité (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une soumission pour l'exécution d'un contrat de biens, de services ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.

Le soumissionnaire n’inclut pas les filiales et pour ces motifs ne peut utiliser des projets références et/ou des ressources d’une filiale afin de rencontrer les critères obligatoires et cotés de la sollicitation, à moins que cette filiale forme une coentreprise avec la compagnie mère et cette coentreprise doit déjà être qualifiée sous SPICT en tant que détenteur d’un AMA fin de pouvoir soumissionner sur cette DP.

Toutefois, para. 1, ligne 1, dans la section “Présentation d’une seule soumission pour chaque volet” sur la page 16 de la DP stipule que “Un soumissionnaire et ses entités liées ne peuvent soumettre qu’une seule soumission par volet en réponse à la présente demande de soumissions.” S.V.P. clarifier lequel est exact puisque la Réponse #11 est contradictoire à la section Présentation d’une seule soumission pour chaque volet sur les entités soumettant une soumission en partenariat.

**Réponse #33:**

<b>Solicitation No. – N° de l’invitation</b> W6369-17P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l’acheteur</b> 0111PS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 0111PS. W6369-17P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

Il n’y a pas de contradiction. La définition du soumissionnaire tel que décrit dans la CCUA 2003 (04) demeure inchangée.

La référence a “ses entités liées” dans l’article 3.1 h) i) - Présentation d’une seule soumission pour chaque volet de la DP est relié à la l’interdiction du soumissionnaire et une entité liée tous soumettant une soumission dans chaque volet. Par exemple, n’importe quel des compagnies liées ABC (US) Inc. Ou ABC (Canada) Inc. peuvent soumettre une soumission pour un volet particulier, mais les deux ne peuvent pas. Toutefois, ABC (US) Inc. et ABC (Canada) Inc. peuvent soumettre une soumission en coentreprise entre eux.

**Question #34:**

**Ref O1 a), b) ...’ (selon la date de clôture de la soumission)’ and C1 a), b) ....’ (selon la date de clôture de la soumission))’ pour tous les volets.** Nous comprenons et sommes d’accord avec les critères établies par le gouvernement du Canada (GC) pour le besoin de référence corporative, c.-à-d. grandeur/volume/durée. Toutefois, étant donné que la ‘date de fermeture de la soumission’ change souvent, et pour fin de consistance, s.v.p. confirmer que le GC/MDN acceptera les références ‘selon la date de publication de la soumission’. Ceci enlèvera toute confusion ou toute fausse interprétation de ces critères important. S.V.P. aviser.

**Réponse #34:**

Le Canada est d’accord et a modifié la sollicitation afin de changer “selon la date de clôture de la soumission” à “**selon la date originale de la publication de la soumission**” (voir changements #4 ci-bas).

Changement #4:

Pièce jointe 4.1 est modifié comme suit:

Changer toutes les occurrences de “**selon la date de clôture de la soumission**” à “**selon la date originale de la publication de la soumission**”.

Voir les détails des changements dans la pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires et cotés (Révisés le 03 avril 2018).

**2. Replacer les documents suivants:**

- a. Supprimer:** Pièce jointe 4.1 – Critères techniques Obligatoires et Cotés.

<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-17P5LQ/A	<b>Amd. No – N° de la modif.</b>	<b>Buyer ID – Id de l'acheteur</b> 011IPS
<b>Client Ref. No. – N° de réf. De client</b> W6369-17P5LQ	<b>File No. – N° du dossier</b> 011IPS. W6369-17P5LQ	<b>CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME</b>

et

**b. Remplacer par:** Pièce jointe 4.1 - Critères techniques Obligatoires et Cotés (Révisé le 03 avril 2018).

**1. Prolonger la période de la Sollicitation:**

a. La période de la sollicitation est prolongée du 16 avril 2018 au 23 April 2018:

**Supprimer:** La date de fermeture de la sollicitation est le 16 avril 2018 à 14h00 heure avancée de l'est.

**Insert:** La date de fermeture de la sollicitation est le 23 avril 2018 à 14h00 heure avancée de l'est.

**PIÈCE JOINTE 4.1**  
**CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET COTÉS**  
**(Révisé 03 avril 2018)**

**1.0 VOLET 1 – Architecture axé sur le service (AAS)**

**1.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES**

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
<p><b>O1</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté au moins deux (2) services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisation de tâches, dont un (1) pour un client gouvernemental**.</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) avoir été attribué au cours des <b>sept (7) <del>cinq (5)</del></b> dernières années (selon la date <b>originale</b> de <b>publication <del>élévée</del></b> de la soumission);</li> <li>b) durer au moins <b>deux (2) années</b> au cours des cinq (5) dernières années (selon la date <b>originale</b> de <b>publication <del>élévée</del></b> de la soumission);</li> <li>c) valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ul> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>* Les services professionnels en informatique sont des services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>** Le client gouvernemental peut être un ministère, un organisme ou une société d'État à l'échelon fédéral, provincial ou municipal au Canada.</p> <p>Client cité en référence :</p> <p>Le soumissionnaire doit confirmer son expérience en précisant, pour chaque contrat fourni, le client cité en référence.</p> <p>La référence donnée doit comporter ce qui suit :</p>		

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
	<p>1. le nom de l'organisation;</p> <p>2. la taille de l'organisation;</p> <p>3. le numéro du contrat;</p> <p>4. un résumé des services offerts;</p> <p>5. le nom, le numéro de téléphone et le courriel de la personne-ressource responsable du contrat au sein de l'organisation et qui a reçu chaque facture présentée en lien avec le contrat;</p> <p>6. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</p> <p>7. la valeur du contrat.</p> <p>Les renseignements indiqués ci-dessus doivent être transmis avec la soumission dans le formulaire 1, Coordonnées des clients donnés en référence. Si ces renseignements ne sont pas fournis, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour le faire. Le défaut de fournir les renseignements énumérés ci-dessus dans les délais rendra la soumission irrecevable.</p> <p>Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les renseignements fournis sont exacts.</p> <p>Le soumissionnaire doit être l'entrepreneur principal, et non pas un sous-traitant. Autrement dit, c'est l'entrepreneur qui doit signer le contrat avec le client. Si le contrat du soumissionnaire consiste à effectuer des travaux pour lesquels on a d'abord retenu les services d'une autre entité, le soumissionnaire n'est alors pas considéré comme l'entrepreneur principal. Par exemple, Z (le client) a passé un contrat avec Y, qui à son tour, a engagé X pour lui fournir une partie ou la totalité des services demandés par Z. Dans cet exemple, Y est l'entrepreneur principal et X, le sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement ou une offre à commandes ne constitue pas un contrat et que, par conséquent, toute référence à ce type de documents sera exclue du processus d'évaluation de l'expérience du soumissionnaire en matière d'exécution de contrats. Par exemple, si le soumissionnaire fait référence à un numéro d'arrangement en matière d'approvisionnement pour services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) comme EN578-055605/XXX/EL dans le but de démontrer que son expérience satisfait aux critères d'évaluation, le gouvernement du Canada ne tiendra pas compte de cette expérience, car elle ne porte pas sur un contrat en particulier.</p>		
02	<p>Dans un (1) des deux (2) contrats présentés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement qu'il a fourni, durant <b>une période de 12 premières</b> mois du contrat choisi, au moins 10 ressources simultanément durant au moins un mois et qu'il a fourni, durant <b>ces cette période de 12 premières</b> mois, des services ininterrompus (c.-à-d. au moins une ressource fournie) d'un mois à l'autre durant 12 mois.</p>		

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
	<p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>		
<p><b>O3</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels à l'aide d'une technologie ESB (comme le bus de service d'Oracle, Mulesoft, le bus d'intégration d'IBM, BizTalk de Microsoft, Fuse ESB de JBoss, Enterprise SOA de JBoss, technologie ESB ouverte, PowerCenter d'Informatica ou Apache Service Mix) relativement à un projet d'architecture axée sur le service (AAS) ou plus.</p> <p>Les critères suivants s'appliquent au contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date <b>originale</b> de <b>publication</b> <del>et/ou</del> de la soumission);</li> <li>b. chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</li> </ol> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>		

## 1.2. EXIGENCES COTÉES

	Critères cotés	N <sup>bre</sup> maximal de points	Échelle de cotation
C1	<p>Outre les deux (2) contrats mentionnés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement son expérience de la prestation de services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, au moyen d'<b>autres contrats</b>, qui sont conformes à <u>tout ce qui suit</u> :</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>avoir été attribué au cours des <b>sept (7) <del>cinq (5)</del></b> dernières années (selon la date <b>originale de publication <del>échéance</del></b> de la soumission);</li> <li>durer au moins <b>une (+) deux (2) années</b> au cours des cinq (5) dernières années (selon la date <b>originale de publication <del>échéance</del></b> de la soumission);</li> <li>valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ol> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>*Les services professionnels en informatique sont les services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué pour chaque autre contrat attesté par rapport à ceux mentionnés au critère O1, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence.</p> <p>1 autre contrat par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 1 point</p> <p>2 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 2 points</p> <p>3 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 3 points</p> <p>4 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 4 points</p> <p>5 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 5 points</p>
C2	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à un <b>système Fusion Middleware d'Oracle (bus de service d'Oracle)</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence.</p> <p>1 contrat = 1 point</p> <p>2 contrats = 2 points</p> <p>3 contrats = 3 points</p> <p>4 contrats = 4 points</p> <p>5 contrats = 5 points</p>

Critères cotés		Nbre maximal de points	Échelle de cotation
C3	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'intégration avec des partenaires externes à l'aide du <b>système Data Power d'IBM</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point 2 contrats = 2 points 3 contrats = 3 points 4 contrats = 4 points 5 contrats = 5 points</p>
C4	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'intégration à l'aide d'un bus de service d'entreprise au sein d'un <b>système financier de ressources humaines de la planification des ressources d'entreprise (PRE)*</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à l'intégration à l'aide d'un bus de service d'entreprise au sein d'un <b>système de ressources humaines de la planification des ressources de l'entreprise (PRE)*</b>.</li> </ol> <p>* Définition de système de ressources humaines de la PRE : Série intégrée d'applications opérationnelles qui permettent de consigner, d'administrer et de gérer la masse salariale, les avantages sociaux, le recrutement et le rendement des ressources humaines et de faire rapport à leur sujet.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point 2 contrats = 2 points 3 contrats = 3 points 4 contrats = 4 points 5 contrats = 5 points</p>
C5	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'intégration à l'aide d'un bus de service d'entreprise au sein d'un <b>système financier de la planification des ressources d'entreprise (PRE)*</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point 2 contrats = 2 points 3 contrats = 3 points 4 contrats = 4 points 5 contrats = 5 points</p>



Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
<p>5. la liste des produits livrables complétés relativement à l'intégration à l'aide d'un bus de service d'entreprise au sein d'un <b>système financier de la planification des ressources d'entreprise (PRE)*</b>.</p> <p>* Définition de système financier de la PRE : Série intégrée d'applications opérationnelles qui permettent de consigner, d'administrer et de gérer les budgets, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs et de faire rapport à leur sujet.</p>		
<b>NOMBRE MAXIMAL DE POINTS DISPONIBLES</b>	<b>25</b>	
<b>NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS (60 %)</b>	<b>15</b>	
<b>POINTS OBTENUS</b>		
<b>LA SOUMISSION DOIT OBTENIR AU MOINS 15 POINTS POUR ÊTRE RECEVABLE</b>		

## 2.0 VOLET 2 – Analyse et renseignements opérationnels, services de base de données et gestion des données de référence

### 2.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
<p><b>O1</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté au moins deux (2) services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, dont un (1) pour un client gouvernemental**.</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) avoir été attribué au cours des <b>sept (7) <del>ans</del></b> dernières années (selon la date <b>originale</b> de <b>publication <del>éléctre</del></b> de la soumission);</li> <li>b) durer au moins <b><del>ans</del> deux (2)</b> années au cours des cinq (5) dernières années (selon la date <b>originale</b> de <b>publication <del>éléctre</del></b> de la soumission);</li> <li>c) valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ul> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>* Les services professionnels en informatique sont des services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>** Le client gouvernemental peut être un ministère, un organisme ou une société d'État à l'échelon fédéral, provincial ou municipal au Canada.</p> <p>Client cité en référence :</p> <p>Le soumissionnaire doit confirmer son expérience en précisant, pour chaque contrat fourni, le client cité en référence.</p> <p>La référence donnée doit comporter ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d) le nom de l'organisation;</li> <li>e) la taille de l'organisation;</li> <li>f) le numéro du contrat;</li> <li>g) un résumé des services offerts;</li> </ul>		

	<p>h) le nom, le numéro de téléphone et le courriel de la personne-ressource responsable du contrat au sein de l'organisation et qui a reçu chaque facture présentée en lien avec le contrat;</p> <p>i) les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</p> <p>j) la valeur du contrat.</p> <p>Les renseignements indiqués ci-dessus doivent être transmis avec la soumission dans le formulaire 1, Coordonnées des clients donnés en référence. Si ces renseignements ne sont pas fournis, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour le faire. Le défaut de fournir les renseignements énumérés ci-dessus dans les délais rendra la soumission irrecevable.</p> <p>Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les renseignements fournis sont exacts.</p> <p>Le soumissionnaire doit être l'entrepreneur principal, et non pas un sous-traitant. Autrement dit, c'est l'entrepreneur qui doit signer le contrat avec le client. Si le contrat du soumissionnaire consiste à effectuer des travaux pour lesquels on a d'abord retenu les services d'une autre entité, le soumissionnaire n'est alors pas considéré comme l'entrepreneur principal. Par exemple, Z (le client) a passé un contrat avec Y, qui à son tour, a engagé X pour lui fournir une partie ou la totalité des services demandés par Z. Dans cet exemple, Y est l'entrepreneur principal et X, le sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement ou une offre à commandes ne constitue pas un contrat et que, par conséquent, toute référence à ce type de document sera exclue du processus d'évaluation de l'expérience du soumissionnaire en matière d'exécution de contrats. Par exemple, si le soumissionnaire fait référence à un numéro d'arrangement en matière d'approvisionnement pour services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) comme EN578-055605/XXX/EL dans le but de démontrer que son expérience satisfait aux critères d'évaluation, le gouvernement du Canada ne tiendra pas compte de cette expérience, car elle ne porte pas sur un contrat en particulier.</p>	
O2	<p>Dans un (1) des deux (2) contrats présentés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement qu'il a fourni, durant <b>une période de 12 premiers</b> mois du contrat choisi, au moins 10 ressources simultanément durant au moins un mois et qu'il a fourni, durant <b>ces cette période de 12 premiers</b> mois, des services ininterrompus (c.-à-d. au moins une ressource fournie) d'un mois à l'autre durant 12 mois.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	
O3	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels en lien avec l'administration de la base de données selon ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date <b>originale de publication</b> <del>élément</del> de la soumission);</li> <li>chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</li> </ol> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p>	

	<p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>		
<p><b>O4</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir reporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels relativement aux renseignements opérationnels à l'aide de Business Object du SAP comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date <b>originale</b> de <b>publication</b> <del>éléctre</del> de la soumission);</li> <li>b. chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</li> </ul> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>		

## 2.2 EXIGENCES COTÉES

	Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
<p><b>C1</b></p>	<p>Outre les deux (2) contrats mentionnés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement son expérience de la prestation de services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, au moyen d'<b>autres contrats</b>, qui sont conformes à tout ce qui suit :</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>avoir été attribué au cours des <b>sept (7) <del>cinq (5)</del></b> dernières années (selon la date <b>originale</b> de <b>publication <del>éléctre</del></b> de la soumission);</li> <li>durer au moins <b>deux (2) années</b> au cours des cinq (5) dernières années (selon la date <b>originale</b> de <b>publication <del>éléctre</del></b> de la soumission);</li> <li>valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ol> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>*Les services professionnels en informatique sont les services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>1 autre contrat par rapport à celui mentionné au critère O1 = 1 points</p> <p>2 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 2 points</p> <p>3 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 3 points</p> <p>4 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 4 points</p> <p>5 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 5 points</p>
<p><b>C2</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'analyse et aux enseignements opérationnels au moyen de la plateforme <b>Business Object de SAP</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point</p> <p>2 contrats = 2 points</p> <p>3 contrats = 3 points</p> <p>4 contrats = 4 points</p> <p>5 contrats = 5 points</p>

Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels relativement à l'administration de la base de données de <b>RDBMS d'Oracle</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p> <p><b>C3</b></p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point  2 contrats = 2 points  3 contrats = 3 points  4 contrats = 4 points  5 contrats = 5 points</p>
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels relativement à l'administration de la base de données de <b>RDBMS de DB2 d'IBM</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p> <p><b>C4</b></p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point  2 contrats = 2 points  3 contrats = 3 points  4 contrats = 4 points  5 contrats = 5 points</p>
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels relativement à l'administration de la base de données de <b>RDBMS de SQL Server de Microsoft</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p> <p><b>C5</b></p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point  2 contrats = 2 points  3 contrats = 3 points  4 contrats = 4 points  5 contrats = 5 points</p>

Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
<p><b>C6</b></p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la <b>modélisation des données</b> en vue de l'édification d'un entrepôt de données d'entreprise au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des éléments suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à la <b>modélisation des données</b> en vue de l'édification d'un entrepôt de données d'entreprise.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>
<p><b>C7</b></p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à un <b>système de qualité des données*</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des éléments suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à un <b>système de qualité des données*</b>.</li> </ol> <p>*Définition de <b>système de qualité des données</b> : Solution qui procure des outils pour assurer l'évaluation de la qualité des données de même que résoudre les problèmes validés quant à la qualité des données afin que les données soient fiables pour prendre des décisions.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>
<p><b>C8</b></p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la <b>gestion des données de référence*</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à la <b>gestion des données de référence*</b>.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>

Critères cotés		Nbre maximal de points	Échelle de cotation
	<p>*La <b>gestion des données de référence</b> (GDR) englobe les processus, la gouvernance, les politiques, les normes et les outils permettant de définir et de gérer constamment les données cruciales d'une organisation pour fournir un point de référence unique.</p>		
C9	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'instauration d'un ensemble d'<b>outils automatisés</b> servant aux fins de la <b>gestion des données de référence</b>* au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés pour mettre en œuvre un ensemble d'<b>outils automatisés</b> servant aux fins de la <b>gestion des données de référence</b>*.</li> </ol> <p>* La <b>gestion des données de référence</b> (GDR) englobe les processus, la gouvernance, les politiques, les normes et les outils permettant de définir et de gérer constamment les données cruciales d'une organisation pour fournir un point de référence unique.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>contrats = 2 points</li> <li>contrats = 3 points</li> <li>contrats = 4 points</li> <li>contrats = 5 points</li> </ol>
C10	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la <b>modélisation des données</b> aux fins de la <b>gestion des données de référence</b>* au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à la <b>modélisation des données</b> aux fins de la <b>gestion des données de référence</b>*.</li> </ol> <p>* La <b>gestion des données de référence</b> (GDR) englobe les processus, la gouvernance, les politiques, les normes et les outils permettant de définir et de gérer constamment les données cruciales d'une organisation pour fournir un point de référence unique.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>contrats = 2 points</li> <li>contrats = 3 points</li> <li>contrats = 4 points</li> <li>contrats = 5 points</li> </ol>
<b>NOMBRE MAXIMAL DE POINTS DISPONIBLES</b>		<b>50</b>	
<b>NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS (60 %)</b>		<b>30</b>	



Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
POINTS OBTENUS		
LA SOUMISSION DOIT OBTENIR AU MOINS 30 POINTS POUR ÊTRE RECEVABLE		

### 3.0 VOLET 3 – Gestion des relations avec les clients (GRC)

#### 3.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
<p><b>O1</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté au moins deux (2) services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, dont un (1) pour un client gouvernemental**.</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) avoir été attribué au cours des <b>sept (7) <del>ans</del></b> dernières années (selon la date <b>originale</b> de <b>publication <del>électre</del></b> de la soumission);</li> <li>b) durer au moins <b><del>ans</del>(+) deux (2) années</b> au cours des cinq (5) dernières années (selon la date <b>originale</b> de <b>publication <del>électre</del></b> de la soumission);</li> <li>c) valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ul> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>* Les services professionnels en informatique sont des services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>** Le client gouvernemental peut être un ministère, un organisme ou une société d'État à l'échelon fédéral, provincial ou municipal au Canada.</p> <p>Client cité en référence :</p> <p>Le soumissionnaire doit confirmer son expérience en précisant, pour chaque contrat fourni, le client cité en référence.</p> <p>La référence donnée doit comporter ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d) le nom de l'organisation;</li> <li>e) la taille de l'organisation;</li> <li>f) le numéro du contrat;</li> <li>g) un résumé des services offerts;</li> <li>h) le nom, le numéro de téléphone et le courriel de la personne-ressource responsable du contrat au sein de l'organisation et qui a reçu chaque facture présentée en lien avec le contrat;</li> <li>i) les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>j) la valeur du contrat.</li> </ul>		

	<p>Les renseignements indiqués ci-dessus doivent être transmis avec la soumission dans le formulaire 1, Coordonnées des clients donnés en référence. Si ces renseignements ne sont pas fournis, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour le faire. Le défaut de fournir les renseignements énumérés ci-dessus dans les délais rendra la soumission irrecevable.</p> <p>Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les renseignements fournis sont exacts.</p> <p>Le soumissionnaire doit être l'entrepreneur principal, et non pas un sous-traitant. Autrement dit, c'est l'entrepreneur qui doit signer le contrat avec le client. Si le contrat du soumissionnaire consiste à effectuer des travaux pour lesquels on a d'abord retenu les services d'une autre entité, le soumissionnaire n'est alors pas considéré comme l'entrepreneur principal. Par exemple, Z (le client) a passé un contrat avec Y, qui à son tour, a engagé X pour lui fournir une partie ou la totalité des services demandés par Z. Dans cet exemple, Y est l'entrepreneur principal et X, le sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement ou une offre à commandes ne constitue pas un contrat et que, par conséquent, toute référence à ce type de documents sera exclue du processus d'évaluation de l'expérience du soumissionnaire en matière d'exécution de contrats. Par exemple, si le soumissionnaire fait référence à un numéro d'arrangement en matière d'approvisionnement pour services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) comme EN578-055605/XXX/EL dans le but de démontrer que son expérience satisfait aux critères d'évaluation, le gouvernement du Canada ne tiendra pas compte de cette expérience, car elle ne porte pas sur un contrat en particulier.</p>	
<p><b>O2</b></p>	<p>Dans un (1) des deux (2) contrats présentés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement qu'il a fourni, durant <b>une période de 12 premiers</b> mois du contrat choisi, au moins 10 ressources simultanément durant au moins un mois et qu'il a fourni, durant <b>ces cette période de 12 premiers</b> mois, des services ininterrompus (c.-à-d. au moins une ressource fournie) d'un mois à l'autre durant 12 mois.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	
<p><b>O3</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels à l'aide d'une plateforme de gestion des relations avec les clients CRM Dynamics de Microsoft comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date <b>originale</b> de <b>publication éle\$\$\$</b> de la soumission);</li> <li>b. chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</li> </ol> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	

### 3.2 EXIGENCES COTÉES

	Critères cotés	N <sup>bre</sup> maximal de points	Échelle de cotation
C1	<p>Outre les deux (2) contrats mentionnés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement son expérience de la prestation de services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, au moyen d'<b>autres contrats</b>, qui sont conformes à <u>tout ce qui suit</u> :</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>avoir été attribué au cours des <b>sept (7) <del>ans</del></b> dernières années (selon la date <b>originale</b> de <b>publication <del>échéance</del></b> de la soumission);</li> <li>durer au moins <b>trois (3) deux (2)</b> années au cours des cinq (5) dernières années (selon la date <b>originale</b> de <b>publication <del>échéance</del></b> de la soumission);</li> <li>valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ol> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>*Les services professionnels en informatique sont les services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>1 autre contrat par rapport à celui mentionné au critère O1 = 1 points</p> <p>2 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 2 points</p> <p>3 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 3 points</p> <p>4 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 4 points</p> <p>5 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 5 points</p>
C2	<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'intégration de SharePoint pour la plateforme de gestion des relations avec les clients CRM Dynamics de Microsoft au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point</p> <p>2 contrats = 2 points</p> <p>3 contrats = 3 points</p> <p>4 contrats = 4 points</p> <p>5 contrats = 5 points</p>

Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
<p><b>C3</b></p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'intégration d'un système externe à l'aide de services Web hébergés dans la plateforme de gestion des relations avec les clients CRM Dynamics de Microsoft au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>
<p><b>C4</b></p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à un module d'extension sur mesure rédigé à l'aide de la plateforme de développement .NET ou C# et de la plateforme de développement Web JavaScript en vue de cibler et d'utiliser la plateforme de gestion des relations avec les clients CRM Dynamics de Microsoft au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement au module d'extension sur mesure rédigé à l'aide des plateformes de développement .NET ou C# et de la plateforme de développement Web JavaScript en vue de cibler et d'utiliser la plateforme de gestion des relations avec les clients CRM Dynamics de Microsoft.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>
<p><b>C5</b></p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement aux exigences opérationnelles de mise en correspondance vers la plateforme de gestion des relations avec les clients Dynamics de Microsoft au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des renseignements suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement aux exigences opérationnelles de mise en correspondance vers la plateforme de gestion des relations avec les clients CRM Dynamics de Microsoft.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>

Critères cotés	N <sup>bre</sup> maximal de points	Échelle de cotation
NOMBRE MAXIMAL DE POINTS DISPONIBLES	25	
NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS (60 %)	15	
POINTS OBTENUS		
LA SOUMISSION DOIT OBTENIR AU MOINS 15 POINTS POUR ÊTRE RECEVABLE		

## 4.0 VOLET 4 – Services de conception de solution / Services de planification de la continuité opérationnelle

### 4.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
<p><b>01</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté au moins deux (2) services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâche, dont un (1) pour un client gouvernemental**.</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>avoir été attribué au cours des <b>sept (7) <del>années</del></b> dernières années (selon la date <b>originale de publication <del>échéance</del></b> de la soumission);</li> <li>durer au moins <b>trois (3) deux (2) années</b> au cours des cinq (5) dernières années (selon la date <b>originale de publication <del>échéance</del></b> de la soumission);</li> <li>valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ol> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>* Les services professionnels en informatique sont des services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>** Le client gouvernemental peut être un ministère, un organisme ou une société d'État à l'échelon fédéral, provincial ou municipal au Canada.</p> <p>Client cité en référence :</p> <p>Le soumissionnaire doit confirmer son expérience en précisant, pour chaque contrat fourni, le client cité en référence.</p> <p>La référence donnée doit comporter ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>le nom de l'organisation;</li> <li>la taille de l'organisation;</li> <li>le numéro du contrat;</li> <li>un résumé des services offerts;</li> <li>le nom, le numéro de téléphone et le courriel de la personne-ressource responsable du contrat au sein de l'organisation et qui a reçu chaque facture présentée en lien avec le contrat;</li> <li>les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>la valeur du contrat.</li> </ol>		

	<p>Les renseignements indiqués ci-dessus doivent être transmis avec la soumission dans le formulaire 1, Coordonnées des clients donnés en référence. Si ces renseignements ne sont pas fournis, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour le faire. Le défaut de fournir les renseignements énumérés ci-dessus dans les délais rendra la soumission irrecevable.</p> <p>Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les renseignements fournis sont exacts.</p> <p>Le soumissionnaire doit être l'entrepreneur principal, et non pas un sous-traitant. Autrement dit, c'est l'entrepreneur qui doit signer le contrat avec le client. Si le contrat du soumissionnaire consiste à effectuer des travaux pour lesquels on a d'abord retenu les services d'une autre entité, le soumissionnaire n'est alors pas considéré comme l'entrepreneur principal. Par exemple, Z (le client) a passé un contrat avec Y, qui à son tour, a engagé X pour lui fournir une partie ou la totalité des services demandés par Z. Dans cet exemple, Y est l'entrepreneur principal et X, le sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement ou une offre à commandes ne constitue pas un contrat et que, par conséquent, toute référence à ce type de documents sera exclue du processus d'évaluation de l'expérience du soumissionnaire en matière d'exécution de contrats. Par exemple, si le soumissionnaire fait référence à un numéro d'arrangement en matière d'approvisionnement pour services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) comme EN578-055605/XXX/EL dans le but de démontrer que son expérience satisfait aux critères d'évaluation, le gouvernement du Canada ne tiendra pas compte de cette expérience, car elle ne porte pas sur un contrat en particulier.</p>	
<p><b>O2</b></p>	<p>Dans un (1) des deux (2) contrats présentés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement qu'il a fourni, durant <b>une période de 12 premières</b> mois du contrat choisi, au moins 10 ressources simultanément durant au moins un mois et qu'il a fourni, durant <b>ces cette période de 12 premières</b> mois, des services ininterrompus (c.-à-d. au moins une ressource fournie) d'un mois à l'autre durant 12 mois.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	
<p><b>O3</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels pour assurer la prestation de l'ingénierie ou de l'architecture de solution d'applications aux projets comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date <b>originale de publication</b> <del>éléctue</del> de la soumission);</li> <li>b. chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</li> </ol> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	



#### 4.2 EXIGENCES COTÉES

Critères cotés	N <sup>bre</sup> maximal de points	Échelle de cotation
<p>Outre les deux (2) contrats mentionnés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement son expérience de la prestation de services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, au moyen d'<b>autres contrats</b>, qui sont conformes à <u>tout ce qui suit</u> :</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>avoir été attribué au cours des <b>sept (7) <del>ans</del></b> dernières années (selon la date <b>originale de publication-<del>échéance</del></b> de la soumission);</li> <li>durer au moins <b>deux (2) années</b> au cours des cinq (5) dernières années (selon la date <b>originale de publication <del>échéance</del></b> de la soumission);</li> <li>valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ol> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>*Les services professionnels en informatique sont les services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat en technologie de l'information (TI) ou en gestion de l'information (GI).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	5	<p>1 autre contrat par rapport à celui mentionné au critère O1 = 1 points</p> <p>2 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 2 points</p> <p>3 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 3 points</p> <p>4 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 4 points</p> <p>5 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère O1 = 5 points</p>
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'élaboration de <b>plans de continuité opérationnelle*</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p> <p>*Définition de <b>plan de continuité opérationnelle</b> : Plan conçu pour fournir des procédés et de l'information relativement à la continuité ou à la reprise de la prestation des services cruciaux et des activités opérationnelles en cas de perturbation.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point</p> <p>2 contrats = 2 points</p> <p>3 contrats = 3 points</p> <p>4 contrats = 4 points</p> <p>5 contrats = 5 points</p>

Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
<p>C3</p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la conception de <b>plans de reprise après catastrophe</b>* au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p> <p>*Définition de <b>plan de reprise après catastrophe</b> : Plan qui consiste en un processus documenté ou en un ensemble de procédés favorisant la reprise et la protection d'une infrastructure opérationnelle de TI en cas de catastrophe.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point  2 contrats = 2 points  3 contrats = 3 points  4 contrats = 4 points  5 contrats = 5 points</p>
<p>C4</p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la tenue d'<b>évaluations des retombées opérationnelles</b>* sur les applications au cours des cinq (5) dernières années par la présentation des éléments suivants pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à la tenue d'<b>évaluations des retombées opérationnelles</b>* sur les applications.</li> </ol> <p>*Définition d'<b>évaluation des retombées opérationnelles</b> : Analyse qui permet de déterminer les retombées ou les perturbations sur une organisation, de discerner les activités opérationnelles et services cruciaux et de les classer par ordre de priorité. Elle procure de l'information et des données qui servent dans l'élaboration de stratégies de continuité ou de reprise.</p>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point  2 contrats = 2 points  3 contrats = 3 points  4 contrats = 4 points  5 contrats = 5 points</p>
<b>NOMBRE MAXIMAL DE POINTS DISPONIBLES</b>		<b>20</b>
<b>NOMBRE MINIMAL DE POINTS REQUIS (60 %)</b>		<b>12</b>
<b>POINTS OBTENUS</b>		
<b>LA SOUMISSION DOIT OBTENIR AU MOINS 12 POINTS POUR ÊTRE RECEVABLE</b>		

## 5.0 VOLET 5 – Analyse des systèmes opérationnels et services de sécurité

### 5.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Critères	Critères obligatoires	Justification du soumissionnaire	Renvoi à d'autres documents justificatifs inclus dans la soumission
<p><b>O1</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté au moins deux (2) services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, dont un (1) pour un client gouvernemental**.</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) avoir été attribué au cours des <b>sept (7) <del>cinq (5)</del></b> dernières années (selon la date <b>originale de publication <del>élévée</del></b> de la soumission);</li> <li>b) durer au moins <b>trois (3) deux (2)</b> années au cours des cinq (5) dernières années (selon la date <b>originale de publication <del>élévée</del></b> de la soumission);</li> <li>c) valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ul> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>* Les services professionnels en informatique sont des services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>** Le client gouvernemental peut être un ministère, un organisme ou une société d'État à l'échelon fédéral, provincial ou municipal au Canada.</p> <p>Client cité en référence :</p> <p>Le soumissionnaire doit confirmer son expérience en précisant, pour chaque contrat fourni, le client cité en référence.</p> <p>La référence donnée doit comporter ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d) le nom de l'organisation;</li> <li>e) la taille de l'organisation;</li> <li>f) le numéro du contrat;</li> <li>g) un résumé des services offerts;</li> <li>h) le nom, le numéro de téléphone et le courriel de la personne-ressource responsable du contrat au sein de l'organisation et qui a reçu chaque facture présentée en lien avec le contrat;</li> <li>i) les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>j) la valeur du contrat.</li> </ul>		

	<p>Les renseignements indiqués ci-dessus doivent être transmis avec la soumission dans le formulaire 1, Coordonnées des clients donnés en référence. Si ces renseignements ne sont pas fournis, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai qu'elle lui accorde pour le faire. Le défaut de fournir les renseignements énumérés ci-dessus dans les délais rendra la soumission irrecevable.</p> <p>Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les renseignements fournis sont exacts.</p> <p>Le soumissionnaire doit être l'entrepreneur principal, et non pas un sous-traitant. Autrement dit, c'est l'entrepreneur qui doit signer le contrat avec le client. Si le contrat du soumissionnaire consiste à effectuer des travaux pour lesquels on a d'abord retenu les services d'une autre entité, le soumissionnaire n'est alors pas considéré comme l'entrepreneur principal. Par exemple, Z (le client) a passé un contrat avec Y, qui à son tour, a engagé X pour lui fournir une partie ou la totalité des services demandés par Z. Dans cet exemple, Y est l'entrepreneur principal et X, le sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit se rappeler qu'un arrangement en matière d'approvisionnement ou une offre à commandes ne constitue pas un contrat et que, par conséquent, toute référence à ce type de documents sera exclue du processus d'évaluation de l'expérience du soumissionnaire en matière d'exécution de contrats. Par exemple, si le soumissionnaire fait référence à un numéro d'arrangement en matière d'approvisionnement pour services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT) comme EN578-055605/XXX/EL dans le but de démontrer que son expérience satisfait aux critères d'évaluation, le gouvernement du Canada ne tiendra pas compte de cette expérience, car elle ne porte pas sur un contrat en particulier.</p>	
<p><b>O2</b></p>	<p>Dans un (1) des deux (2) contrats présentés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement qu'il a fourni, durant <b>une période de 12 premières</b> mois du contrat choisi, au moins 10 ressources simultanément durant au moins un mois et qu'il a fourni, durant <b>ces cette période de 12 premières</b> mois, des services ininterrompus (c.-à-d. au moins une ressource fournie) d'un mois à l'autre durant 12 mois.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	
<p><b>O3</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels quant à la tenue d'une <b>analyse des exigences*</b> dans le cadre de projets de développement d'applications comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a. au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date <b>originale de publication</b> <del>éléctue</del> de la soumission);</li> <li>b. chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</li> </ol> <p>*Les activités de l'<b>analyse des exigences</b> sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• obtenir les exigences opérationnelles;</li> <li>• discerner et documenter les règles opérationnelles, les modèles des processus et les flux des données;</li> <li>• concevoir et tenir à jour les dictionnaires des données;</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• documenter les exigences opérationnelles;</li> <li>• rédiger des plans d'essai d'utilisabilité et animer des séances d'essai d'utilisabilité.</li> </ul> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>		
<p><b>O4</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit avoir remporté un contrat dans lequel il doit attester clairement avoir fourni des services professionnels relativement à la tenue d'activités <b>de certification et d'accréditation (C et A) ou d'évaluation de sécurité et d'autorisation (ES et A)</b> par rapport aux applications d'une organisation gouvernementale comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>au moins cinq ressources sur 12 mois consécutifs de la période du contrat au cours des 60 derniers mois (selon la date <b>originale</b> de <b>publication</b> <del>élécture</del> de la soumission);</li> <li>chacune des cinq ressources a travaillé pendant au moins trois mois consécutifs sans interruption de service d'un mois à l'autre durant 12 mois.</li> </ol> <p>Remarque : Le contrat ne doit pas forcément être le même que celui mentionné au critère O1.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>		

## 5.2 EXIGENCES COTÉES

	Critères cotés	N <sup>bre</sup> maximal de points	Échelle de cotation
<p><b>C1</b></p> <p>Outre les deux (2) contrats mentionnés au critère O1, le soumissionnaire doit attester clairement son expérience de la prestation de services professionnels en informatique* par l'attribution de contrats d'autorisations de tâches, au moyen d'<b>autres contrats</b>, qui sont conformes à <u>tout ce qui suit</u> :</p> <p>Chaque contrat doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>avoir été attribué au cours des <b>sept (7) <del>cinq (5)</del></b> dernières années (selon la date <b>originale</b> de <b>publication <del>éléctre</del></b> de la soumission);</li> <li>durer au moins <b>deux (2) années</b> au cours des cinq (5) dernières années (selon la date <b>originale</b> de <b>publication <del>éléctre</del></b> de la soumission);</li> <li>valoir au moins 5 M\$ (taxes applicables en sus).</li> </ol> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>*Les services professionnels en informatique sont les services professionnels fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou d'un contrat de technologie de l'information (TI) ou de gestion de l'information (GI).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	<p>5</p>	<p>1 autre contrat par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 1 points</p> <p>2 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 2 points</p> <p>3 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 3 points</p> <p>4 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 4 points</p> <p>5 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 5 points</p>	<p>1 autre contrat par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 1 points</p> <p>2 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 2 points</p> <p>3 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 3 points</p> <p>4 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 4 points</p> <p>5 autres contrats par rapport à celui mentionné au critère <b>O1</b> = 5 points</p>
<p><b>C2</b></p> <p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la tenue d'une <b>évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP)</b> au cours des cinq (5) dernières années par la présentation d'une liste de produits livrables complétés et d'un client cité en référence pour chaque contrat.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un client cité en référence pour le présent critère, suivant ce qui est détaillé au critère O1 ci-dessus.</p>	<p>5</p>	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point</p> <p>2 contrats = 2 points</p> <p>3 contrats = 3 points</p> <p>4 contrats = 4 points</p> <p>5 contrats = 5 points</p>	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <p>1 contrat = 1 point</p> <p>2 contrats = 2 points</p> <p>3 contrats = 3 points</p> <p>4 contrats = 4 points</p> <p>5 contrats = 5 points</p>

Critères cotés	Nombre maximal de points	Échelle de cotation
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la tenue d'une <b>évaluation de vulnérabilité (EV)</b> par rapport aux applications au cours des cinq (5) dernières années par la prestation de ce qui suit pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement à l'<b>évaluation de vulnérabilité (EV)</b> par rapport aux applications.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à la collecte, à la définition et la documentation des exigences opérationnelles ou récits des utilisateurs en vue de favoriser la conception et l'élaboration de solutions opérationnelles au cours des cinq (5) dernières années par la présentation de ce qui suit pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement aux <b>solutions opérationnelles</b>.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>
<p>Le soumissionnaire doit attester son expérience de la prestation de services professionnels en informatique relativement à l'élaboration et à la rédaction d'analyses des options, d'analyses de concordance-écart, d'études de faisabilité ou d'analyses des coûts et des avantages à titre de composantes des analyses de rentabilisation au cours des cinq (5) dernières années par la présentation de ce qui suit pour chaque contrat :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. le nom de l'organisation;</li> <li>2. le numéro du contrat;</li> <li>3. un résumé des services offerts;</li> <li>4. les dates (jj-mm-aaaa) de début et de fin (s'il y a lieu) des contrats;</li> <li>5. la liste des produits livrables complétés relativement aux <b>analyses de rentabilisation</b>.</li> </ol>	5	<p>Un (1) point sera attribué à chaque contrat attesté et cité en référence, jusqu'à un maximum de cinq (5) contrats cités en référence</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 contrat = 1 point</li> <li>2 contrats = 2 points</li> <li>3 contrats = 3 points</li> <li>4 contrats = 4 points</li> <li>5 contrats = 5 points</li> </ol>

Critères cotés	Nbre maximal de points	Échelle de cotation
NOMBRE MAXIMUM DE POINTS DISPONIBLES	25	
NOMBRE MINIMUM DE POINTS REQUIS (60 %)	15	
POINTS OBTENUS		
LA SOUMISSION DOIT OBTENIR AU MOINS 15 POINTS POUR ÊTRE RECEVABLE		